Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D71_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Département des Pyrénées - Orientales**
# COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
## Délibération N°71/2025

MC/GA/DDS/EM

Convocation en date du : 05/09/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

**Absents :** Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE COMMUNALE À LA RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS (ORIL)**

Le Président de séance expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, R1511-4 et suivants, R1511-10 et suivants ;
**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir et le recueil de l'intérêt communautaire ;
**VU** les délibérations n°77/2022 du 06 septembre 2022 et n°60/2021 du 05 juillet 2021 ;
**VU** les demandes formulées par Madame LAFON Mathilde et Monsieur BELLAVIA Emmanuel pour leur appartement ;
**CONSIDÉRANT** que les dossiers présentés par Madame LAFON et Monsieur BELLAVIA Emmanuel sont à la fois conformes au cahier des charges d'attribution de ladite subvention et répondent aux objectifs fixés par la collectivité en la matière ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D71_2025-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**
**Après en avoir délibéré,**
**Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**
**des membres présents et représentés**
**APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 300 euros pour un studio à Madame LAFON Mathilde et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;
**APPROUVE** le versement d'une subvention de 4 000 euros pour un appartement à Monsieur BELLAVIA Emmanuel et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;
**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2025-Opération 69 « Action économique » ;
**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,**
**Marie COSTA**

Mairie d'Amélie-Les-Bains-Palalda 66110

**Le secrétaire de séance,**
**Alain LLAURENSY**